

Journal de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 30 MARS 1878.

Quatrième Année.

DUPOUX & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN 30 MARS.

LE BILLET ALLOCATIONNEL DE LA LEGISLATURE SUPPLEMENTAIRE.

Depuis la fin de la session d'été, dans les cercles radicaux, beaucoup d'opinion ont été émises sur le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires. Il paraît que les radicaux ont une opinion favorable à ce projet de loi.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

Le projet de loi relatif à la répartition des allocations supplémentaires a été adopté par la commission des finances. Ce projet de loi a été adopté par la commission des finances.

LA DECISION DE M. LE JUGE SAUCIER DANS LES AFFAIRES CONTRE L'ASSOCIATION MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
M. le juge Saucier a rendu son jugement dans les affaires contre l'Association mutuelle d'assurance de la Nouvelle-Orléans. Ce jugement a été rendu le 28 mars 1878.

DECRET DE FRANCE.—Voici un décret additionnel de Paris : Paris, 16 mars. — M. Ducloux, républicain, a été nommé ministre des finances en 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.
Après d'un procès sur le bill des droits civiques. Le jury a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

DECISION IMPORTANTE DU JUGE SAUCIER.
M. le juge Saucier a rendu son jugement dans les affaires contre l'Association mutuelle d'assurance de la Nouvelle-Orléans. Ce jugement a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LE JURY DE LA COUR SUPREME.
Le jury de la Cour Suprême a rendu son verdict dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce verdict a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

LES AFFAIRES DE LA COUR SUPREME.
Les affaires de la Cour Suprême ont été traitées dans le procès de la Nouvelle-Orléans. Ce procès a été rendu le 28 mars 1878.

Ver. MIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE
CHATEAU PAPE CLEMENT,
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac au feu à la vapeur.
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

COLLEGE COMMERCIAL
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

J. A. LACROIX,
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

LA BONNE
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

LA CIGARETTE
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

LA CIGARETTE
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

ELKIN & CO.,
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.

LA CIGARETTE
WINE, BRANDY, CIGARETTES, etc.